

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre  
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

*Présents : Mesdames Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Monsieur Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

*Absents excusés :*

*Madame Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Monsieur Jean BEYRAND) ;  
Madame Élodie FLEURY ;  
Monsieur Jérôme FAVIER.*

*Secrétaire de séance : Catherine GUYARD*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2024 ;
- Délibération portant ouverture de poste pour accroissement temporaire d'activité ;
- Délibération portant participation employeur aux cotisations Prévoyance ;
- Délibération portant travaux de voirie pour le dérasement des banquettes et autres travaux ;
- Délibération DM N°1 au budget 2024 ;
- Délibération portant Participation aux frais École Primaire d'Étais-la-Sauvin ;
- Délibération portant subvention au fonctionnement de la coopérative scolaire des Écoles Primaires d'Étais-la-Sauvin et Coulanges-sur-Yonne ;
- Délibération portant vente des parcelles F 0003 et F 0004 sises « sous la côte Brivard » ;
- Délibération Modification des statuts et sécurisation de la compétence « Petite-Enfance » ;
- Questions diverses.

***Ouverture de la séance à 19h30***

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 septembre 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant ouverture de poste pour accroissement temporaire d'activité**

En raison de l'impossibilité de reconduire le contrat CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi) , et afin de garantir une continuité de service, il convient d'ouvrir un poste pour l'accroissement temporaire d'activité, aux mêmes conditions, soit 21 heures, pour une durée de 12 mois.

Le conseil valide à l'unanimité cette ouverture de poste.

### **Délibération portant participation employeur aux cotisations Prévoyance**

Dans le cadre de la Prévoyance et afin d'offrir aux agents le plus de choix possible, il est proposé de passer par une labellisation (chaque agent choisira son prestataire sur une liste labellisée et fournira la preuve de son adhésion pour prétendre à la participation employeur de cette prestation).

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la labellisation et propose une participation employeur de 10 euros par agent et par mois.

### **Délibération portant travaux de voirie pour le dérasement des banquettes et autres travaux**

Dans le cadre des travaux de voirie, il convient de procéder au dérasement des banquettes, route de Villepreney à Ferrières. Par ailleurs, un aménagement des eaux pluviales doit être réalisé à Fontenailles, rue de la Perrière. L'entreprise Rolland T.P. propose deux devis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les devis de l'entreprise Rolland T.P., d'un montant de 4320,00 € TTC pour le dérasement et 5603,81 € pour l'évacuation.

### **Délibération Modificative N° 1 au budget 2024**

En raison d'une demande du Service de Gestion Comptable d'émettre un mandat annulatif au compte 673, d'un montant de 1715,22 €, il convient de réalimenter ce compte.

Morsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

657361 Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement --2 000,00 €  
673 Titres annulés sur exercice antérieur + 2 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la décision modificative N°1.

### **Délibération portant Participation aux frais École Primaire d'Étais-la-Sauvin**

La commune d'Étais-la-Sauvin demande une participation aux frais de fonctionnement de l'école à hauteur de 110 € en fonctionnement et 61 € pour les fournitures scolaires par enfant pour 2024-2025, domicilié à Andryes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le montant de la participation.

### **Délibération portant subvention au fonctionnement de la coopérative scolaire des Écoles Primaires d'Étais-la-Sauvin et Coulanges-sur-Yonne**

Afin d'aider à financer les activités scolaires des écoles d'Étais-la-Sauvin et de Coulanges-sur-Yonne, le maire propose d'allouer une subvention de 20 € par enfant, tel que :

Participation aux activités		Nombre d'enfants d'Andryes	Totaux
Étais-la-Sauvin	20,00 €	22	440,00 €
Coulanges-sur-Yonne	20,00 €	15	300,00 €
<b>Total</b>			<b>740,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le montant de la subvention.

### **Délibération portant vente des parcelles F 0003 et F 0004 sises « sous la côte Brivard »**

Un administré serait intéressé pour acheter les parcelles F 0003 et F 0004, sises « sous la côte Brivard ». Les parcelles étant du domaine privé de la commune, il est proposé une mise à prix de 3500 € pour l'ensemble, d'une superficie totale de 92 ares et 87 centiares. Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

### **Délibération Modification des statuts et sécurisation de la compétence « Petite-Enfance »**

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre a modifié les statuts relatifs à l'exercice de la compétence « Petite Enfance et Enfance Jeunesse ». Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les modifications apportées.

### **Questions diverses**

- En prévision de la 2ème tranche de travaux à la mairie, pour transférer la salle des mariages au rez-de-chaussée, des travaux d'isolation et de réaménagement électrique devront être réalisés prochainement (2025). Il n'est pas opportun de demander un diagnostic.
- Repas des aînés : la date est fixée au 07 décembre 2024 à midi à la Salle des Fêtes ;
- Il faudra demander un devis pour le passage du lamier pour un budget prévisionnel de 3000,00 €
- Suite à une réunion à la CCPF (Communauté de Communes de Puisaye-Forterre) sur la gestion des déchets, l'enfouissement des ordures ménagères sera terminé en 2029 sur le site de Ronchères. Il existe deux incinérateurs à « proximité » de notre secteur : Sens et Gien. Le coût induit par les transports impactera fortement le traitement de la tonne. Le dossier est à l'étude au niveau de la CCPF.
- Pour des raisons d'agenda, le Conseil Municipal pourrait se dérouler désormais le mercredi soir.
- La fontaine de la salle des fêtes a été restaurée au niveau de l'étanchéité.
- En raison des fortes pluies, les travaux de la mare de Fontenailles sont reportés à l'année prochaine.
- Les travaux de la mare de Fontenailles sont stoppés pour le moment.
- Il est rappelé que suite à la loi 2020-105 du 10 février 2020, les feux sont interdits à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.
- Noël des enfants : la fête aura lieu le samedi 21 décembre 2024.
- Les plateaux routiers font-ils office de passage clouté ?
- Les travaux d'accessibilité vont bientôt débuter (entre fin octobre et début novembre) à la mairie.

***La séance est levée à 21h05.***

***Prochain conseil : mercredi 6 novembre 2024 à 19h30.***

*La secrétaire de séance*  
Catherine GUYARD

Procès verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2024



*Le Maire*  
Jean-Marc LÉGER



